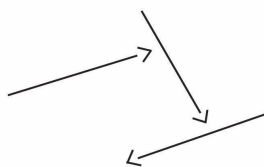


# Règlement

## Athari (appel à candidature)



Vous participez à Athari. Art 54 a le plaisir de vous fournir toutes les clés de compréhension durant votre candidature ! → La procédure est dématérialisée. Votre dossier d'inscription est à remplir et à valider en ligne sur : [www.art54.org/athari](http://www.art54.org/athari).

—

### Article 1 | Athari, un appel à candidature

Athari est un appel à candidature est dédié aux jeunes artistes plasticiens.nes, aussi appelés aux artistes placticiens.nes émergent.e.s.

### Article 2 | Organisateur

Art 54 est organisateur de cet appel à candidature. Nous prenons part à la valorisation de la scène plasticienne contemporaine. Art 54 est une Organisation à but non lucratif et un Organisme non gouvernemental (O.B.N.L. / O.N.G.). L'association a été créée entre ami.e.s et en famille.

### Article 3 | Artiste

Athari est ouvert aux personnes majeures, originaires et résidant sur le Continent africain. L'appel à candidature est dédié aux artistes plasticiens.nes émergent.e.s en priorité. A cet effet, l'artiste qui postule à Athari est en voie de professionnalisation et réside dans l'un des pays du Continent africain. Alors, Art 54 invite tous.tes les artistes à postuler à cet appel à candidature ! Toutes les disciplines des arts visuels et toutes les nationalités africaines sont attendues. Montez dans la barque, postulez, offrez-vous la possibilité d'exposer, de vous rendre visible et de vous professionnaliser !

→ **Se référer aux Articles 4 et 8.**



# Règlement

## Athari (appel à candidature)

### Article 4 | Éligibilité, modalités de participation

- La participation requiert un dépôt en ligne sur le site : [www.art54.org/athari](http://www.art54.org/athari). Seuls les dossiers d'inscription complets et respectant le règlement actuel seront pris en compte.
- L'artiste atteste être majeure.
- Vous êtes un.e artiste émergent.e / jeune artiste.
- L'artiste est originaire du Continent africain.
- L'artiste réside dans l'un des pays du Continent africain.
- L'artiste atteste avoir un passeport et une carte d'identité valides.
- L'artiste atteste ne pas avoir d'exposition individuelle (solo show) à son actif .
- L'artiste ne doit pas être sous l'égide d'une galerie d'Art ou d'une instance de gestion.
- L'artiste ne doit pas présenter des œuvres en cours d'acquisition par un tiers, par une entreprise, par une galerie d'Art ou par une institution
- L'artiste atteste être disponible durant tout le parcours avec Art 54.
- L'artiste atteste être disponible avant les dates d'exposition, durant les périodes d'exposition, avant et durant les périodes de montage et de démontage des expositions. Autrement, la candidature de l'exposant est inévitablement exclue, (et) ce malgré le choix du jury de sélection.
- L'artiste atteste prendre en charge les frais de production de ses œuvres.
- Lors des expositions, l'artiste atteste avoir le matériel nécessaire pour disposer ses œuvres.
- L'artiste atteste avoir des œuvres terminées, présentables et prêtes à l'emploi.
- Les artistes ne peuvent être sélectionné.e.s qu'une seule fois. Vous ne pouvez pas être lauréat.e deux ou plusieurs fois.
- L'artiste atteste réaliser son dossier de candidature uniquement en français ou en anglais.
- Vous avez bien lu le règlement intérieur de l'appel à candidature (Athari).**



# Règlement

## Athari (appel à candidature)

### Article 5 | Contenu du dossier

1. Athari, l'appel à candidature de Art 54 est ouvert à tous types de supports plastiques : photographie, vidéo d'art, performance, installation, sculpture, peinture, dessin, etc.
2. Il n'y a pas de restriction de média, de style ou de thématique. Sentez-vous libre.
3. Votre dossier doit rendre compte de votre travail et refléter les divers aspects de votre création. Il comporte :

- le formulaire d'inscription rempli en ligne sur : [www.art54.org/athari](http://www.art54.org/athari)**  
Les sections requises (\*) sont obligatoires.
- une attestation sur l'honneur de résidence sur le Continent africain**
- une sélection de 5 oeuvres majeure de votre création personnelle**  
1 photo par oeuvre, envoyées séparément de la note explicative, votre nom + titre
- une note explicative de ces 5 oeuvres majeures**  
ou votre portfolio avec photos et légendes, comprenant les 5 oeuvres majeures de votre création personnelle
- un Curriculum Vitæ (C.V.)**
- une charte de disponibilité sera à compléter et à signer - si vous êtes lauréat.e**

### Article 6 | Processus de pré / et sélection

1. Athari, l'appel à candidature de Art 54 est bisannuel.
2. La campagne de candidature de Athari a lieu tous les 2 ans et au dernier trimestre de l'année civile de la nouvelle édition.
3. A la fin de la campagne de dépôt des candidatures, au vu du nombre conséquent de dossiers réceptionnés, une pré-sélection est effectuée en interne, par Art 54. Pour information, les membres de Art 54 proviennent du secteur des arts visuels.
4. Seuls les dossiers complets seront portés à la phase de pré-sélection.
5. La pré-sélection / sélection s'effectue au premier trimestre de l'année civile qui suit l'ouverture de la campagne de candidature.
6. Les dossiers pré-sélectionnés sont présentés à un jury final composé de professionnels du monde de l'art : artistes, critiques, commissaires d'exposition, journalistes, etc. Le jury se réunit une fois tous les deux ans.



# Règlement

## Athari (appel à candidature)

7. Saison 2023/2025 : 2 lauréat.e.s sont choisi.e.s au cours de la phase finale de sélection.
8. Les artistes sélectionné.e.s dans le cadre de Athari bénéficient d'un accompagnement et d'une exposition tous frais payés. Les artistes profitent d'un accompagnement théorique en gestion de leur carrière artistique. Ils/elles exposent également au cours des deux années qui suivent la sélection finale.
9. Les artistes ne peuvent être sélectionné.e.s qu'une seule fois.
10. Voici un aperçu des critères sur lesquels s'appuient les membres du jury au cours du processus de sélection final :
  - originalité des propositions
  - qualité des propositions, intentions, qualités techniques, etc.
  - l'habileté technique : la maîtrise des différentes étapes techniques
  - impacts visuels
  - l'originalité de la vision : la capacité de présenter un sujet sous un angle nouveau ou de façon inédite
  - l'utilisation originale des médiums
  - rigueur, etc.

## Article 7 | Accompagnement théorique

1. Les artistes sélectionné.e. bénéficient d'un accompagnement théorique en gestion de leurs carrières artistiques.
2. Ces sessions sont assurées par Art 54 et par des professionnel.e.s externes à l'association. Tous les cours seront dispensés en anglais. Soyez prêt.e.s ! 😊
3. Le suivi permet aux artistes émergent.e.s de se professionnaliser, de bénéficier de conseils pour une meilleure approche de leur carrière artistique et de leur image.
4. Les artistes s'engagent à être disponibles durant ces sessions d'accompagnement.

## Article 8 | Exposition

1. Chaque candidat.e sélectionné.e bénéficie aussi d'une exposition individuelle. Une convention est signée en amont de l'exposition entre Art 54 et chaque artiste.
2. La valorisation des lieux culturels africains fait partie de l'A.D.N. de Art 54. De plus, le Continent africain rassemble un grand nombre des galeries d'art reconnues



# Règlement

## Athari (appel à candidature)

à l'international. De ce fait, les expositions ont lieu en Afrique. Le nom du pays hôte, de la ville et de la galerie seront dévoilés à la suite du jury.

3. Pour une meilleure cohésion de groupe, les deux lauréat.e.s sont présent.e.s à chaque exposition individuelle.
4. **L'artiste est obligatoirement disponible avant, durant et après sa période d'exposition.**
5. L'artiste est assuré.e. De même, les œuvres sélectionnées pour les expositions sont à minima assurées par l'artiste. Dans le cas contraire, tout dommage est à la charge de l'artiste.
6. L'artiste prend en charge les frais de production de ses œuvres.
7. Lors de l'exposition, l'artiste a le matériel nécessaire et adéquat pour disposer ses œuvres.
8. L'artiste a des œuvres terminées et prêtes à l'emploi.
9. **La liste des œuvres choisies pour les expositions est définitive. Elle ne peut pas être modifiée ultérieurement.**
10. La durée d'exposition varie en fonction du lieu d'accueil.
11. Le transport aller et retour des œuvres est assuré par Art 54 ou par l'artiste.
12. Les frais de déplacement, d'hébergement et les frais de bouches primaires de l'artiste sont pris en charge par Art 54.
13. L'accrochage de l'exposition se fait par l'artiste, avec la possible aide Art 54. Cela sur une journée, en amont de l'exposition ou le jour de l'exposition (c'est le défi).
14. Le décrochage de l'exposition et l'enlèvement des œuvres se fait par l'artiste, avec la possible aide Art 54. Cela, le lendemain du dernier jour d'exposition.
15. La scénographie de l'exposition est assurée par Art 54.
16. Les artistes assurent l'accueil du public et le gardiennage des œuvres pendant toute la durée de son exposition, aux heures d'ouverture du lieu d'exposition.
17. Art 54 n'est tenu responsable d'aucun préjudice.
18. La commission du groupe Art 54 sur les ventes des artistes est de 40% !

## Article 9 | Communication

1. La communication de Art 54 est majoritairement digitale.
2. Les supports de communication respectent la charte graphique de Art 54.
3. Un dossier de presse est envoyé par Art 54, pour les expositions des artistes.



# Règlement

## Athari (appel à candidature)

4. Lors des événements ou expositions, des cartons d'invitation et des affiches sont édités et envoyés aux publics et aux professionnels. Art 54 en assure la conception. Ces supports peuvent être imprimés si nécessaire.
5. Comme Art 54, les artistes assurent la communication numérique de leurs expositions.

### Article 10 | Vos données

1. Vos données sont récoltées à des fins de traitement de l'appel à candidature.
2. Les données des participant.e.s à Athari sont conservées 4 ans.
3. Les données des lauréat.e.s de Athari sont conservées indéfiniment - si besoin.

### Contacts

- Art 54 n'a pas de numéro de téléphone. Ecrivez-nous uniquement via nos réseaux sociaux et par mail.
- Une information, un problème, une question ou une demande, écrivez-nous à : [art54contact \[arobase\] gmail.com](mailto:art54contact@arobase.com)
- Site Web : <https://art54.org/>
- Instagram | Facebook | YouTube : @hawart54

**[Bienvenue sur la barque !]**

